

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à 18 h 15, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absent Excusé : //

Absents : ANQUETIL Gérard ; BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; MEZIERES Sandrine ;

Pouvoirs : BAYRAC Olivier à SENK Maryan ;

Secrétaire : DUMENIL Gilles ;

DATE DE CONVOCATION : 3 AVRIL 2018

DATE D’AFFICHAGE : 18 AVRIL 2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – 2018-04-01

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de VENTE Michel, 1^{er} adjoint

délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur SENK Maryan, Maire,

après présentation du compte administratif lequel fait ressortir :

un excédent à la section d'investissement de ----- 4 716.80 €
et
un excédent à la section de fonctionnement de ----- 236 334.88 €

vote, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, avec 12 voix pour le compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE – 2018-04-02

Le conseil Municipal,

Approuve avec 14 voix le compte de gestion établi par le percepteur,

Certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures, que les résultats de l'exercice 2017 sont en concordance avec les résultats du compte administratif.

Vote avec 14 voix pour, le compte de gestion de l'année 2017.

REPRISE DE L'EXCEDENT – COMMUNE – 2018-04-03

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur SENK, maire

après avoir examiné les résultats 2017, statuant sur l'affectation de résultat

après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

décide de reprendre les résultats comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Reprise excédent au compte R001 ----- 4 716.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Reprise excédent au compte R002 ----- 236 334.00 €

VOTE DES TAUX – 2018-04-04

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de conserver les taux des 3 taxes

vote avec 14 voix pour, les taux des taxes tels que ci-dessous :

Taxe d'habitation	18.13 %
Taxe foncière sur le bâti	31.08 %
Taxe foncière sur le non bâti	38.92 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES – 2018-04-05

ARTICLE 6554 CONTRIBUTIONS ANNUELLES	
Comité Juno	100.00
SDEC ENERGIES	29 200.00
SDEC ENERGIES TRAVAUX	63 000.00
SYNDICAT DU COLLEGE	18 900.00
SIMAU	6 500.00
CAEN LA MER FOURRIERE	1 500.00
ARTICLE 65736	
CCAS	12 000.00
ARTICLE 6574 SUBVENTIONS ANNUELLES	
ADL CAF	230.00
AMICALE DES ANCIENS MINEURS	50.00
AMICALE DU PERSONNEL	400.00
ANCIENS COMBATTANTS	280.00
APE	545.00
ASFM	13 500.00
BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE coop scolaire	225.00
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS ECOLE MATERNELLE	1 300.00
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS ECOLE PRIMAIRE	1 800.00
CLUB DE L'AMITIE	345.00
COMITE DES FETES	2 000.00
COMITE DE JUMELAGE	900.00
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	645.00
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	510.00
DIVERS	3 665.00
DON DU SANG	50.00
ECOLE DE MUSIQUE	500.00
ŒUVRES LAIQUES	40.00
PAPILLONS BLANCS	40.00
PEP	50.00
PLAINE DE VIE	600.00
PREVENTION ROUTIERE	35.00
RESTOS DU CŒUR	230.00
SOCIETE DE CHASSE	205.00

Une discussion s'engage sur le versement ou non d'une subvention au comité de jumelage, suite à la délibération prise en 2017 qui envisageait une baisse progressive de la somme allouée à l'association dans la mesure où le comité de jumelage n'organisait plus d'échanges avec les familles anglaises. Cette année un voyage est prévu en mai. Les élus décident de verser une subvention de 900 € comme l'année précédente.

Monsieur le Maire propose également de verser 50 € au Don du Sang, car cette association a une forte utilité publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

Accepte de verser ces subventions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE – 2018-04-06

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur SENK,

vote le budget avec 14 voix pour

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 380 651.00 €	1 380 651.00 €
INVESTISSEMENT	612 716.00 €	612 716.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018-04-07

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police.

Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

En ce qui concerne Fontenay le Marmion les travaux de mise en sécurité de la RD41 pourraient entrer dans le cadre de cette subvention.

Le montant total de l'opération envisagée s'élèverait à 273 114.10 euros HT.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

arrête le plan de financement du projet comme suit :

- montant de l'opération HT : 273 114.10 € ;
- amendes de police 2018 HT : 16 000.00 € ;
- Emprunt : 250 000.00 € ;
- autofinancement HT : 7 114.10 € + TVA.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES –2018-04-08 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018.03.01

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des observations de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il explique que cette délibération a été prise lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE (et la CVAE).

Il précise que la délibération de la commune de FONTENAY LE MARMION prise le 12 septembre 1995 est devenue sans objet et propose de la rapporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

Décide de rapporter les délibérations prises le 12 septembre 1995 et le 12 janvier 1990 des exonérations de CFE.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

MUTUELLE COMMUNALE –2018-04-10

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a évoqué le sujet de la « Mutuelle Communale » présentée dernièrement par un prestataire privé avec les membres du CCAS. Ces derniers sont satisfaits de la proposition mais ne souhaitent pas que le projet soit sous couvert de la commune.

Les membres du Conseil sont également d'accord sur le principe de cette mutuelle mais il ne faut pas que la commune s'engage dans un partenariat avec ce prestataire privé. Les élus souhaitent ouvrir la possibilité à tout organisme de prospecter auprès des habitants et de louer la salle pour une présentation au public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

Accepte de louer la Salle communale à des prestataires privés afin qu'ils fassent leur présentation au public

N'accepte pas de cautionner le projet de « Mutuelle Communale » par un partenariat avec un prestataire privé quel qu'il soit.

QUESTIONS DIVERSES :

CANTINE : Monsieur DUMENIL explique la procédure des bracelets de couleur mise en place pour éviter que des enfants ne sortent sur le temps du midi alors qu'ils devraient manger à la cantine.

FIN DE SEANCE 20 H 30

ANQUETIL G.
(Absent)

BRIARD M.
(absente)

EVENS.

LEMAIRE R.

LOUWARD H.

SAVORNAN F

VENTE M

BAYRAC O.
(pouvoir à SENK M.)

CHAPITEAU S.
(absente)

GILLARD T.
(absent)

LE RICHEUX E.

MEZIERES S.
(absente)

SENK M.

BOGAERT B.

DUMENIL G.

JOIMEL C.

LEVALLOIS N.

MOISSON S.

VANDERMEERSCH B.